

Gardez les Caps

Communiqué de presse. 1er octobre 2018

Coquilles St-Jacques. 40 ans d'efforts pour les protéger



Sur le Thalía, l'Ifremer évalue la biomasse de coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc et en baie de Seine. ©Ifremer

Amis journalistes,

Vous êtes très nombreux à avoir relayé la magnifique saison française de coquilles Saint-Jacques qui s'ouvre lundi 1er octobre en baie de Saint-Brieuc et en baie de Seine. Merci !

L'IFREMER qui assure le suivi scientifique de ces gisements, a confirmé une saison exceptionnelle, il faut remonter à 1973 pour retrouver un tel niveau de biomasse exploitable. <https://www.ifremer.fr/Espace-Presses/Communiqués-de-presse/Les-stocks-de-coquilles-Saint-Jacques-battent-un-nouveau-record>

C'est le résultat d'une remarquable gestion collective raisonnée et volontaire des pêcheurs, qui depuis une quarantaine d'années, ont mis en place des réglementations, des quotas, des engins de pêche permettant de soutenir cette ressource, 40 années d'efforts qui portent leurs fruits. Oui, notre pêche professionnelle côtière est une pêche responsable encadrée, qui soutient et protège la ressource halieutique. Sur les côtes françaises, il y a du poisson, il y a des coquillages, il y a des grands crustacés, et des marins pêcheurs engagés dans une gestion vertueuse de la ressource.

Alors, amis journalistes, nous espérons que vous relayerez de la même façon la menace imminente de destruction de cette ressource et des milliers d'emplois qui y sont associés par les projets d'éolien industriel prévus en baie de Saint-Brieuc et en baie de Seine. Ou encore sur la façade Atlantique, car tous les projets d'éolien en mer français sont aujourd'hui des projets qui viennent s'installer sur la bande côtière en plein milieu des zones de pêche artisanale, seule pêche qui gère durablement la ressource.

Prenez le temps de lire les cartes suivantes, elles parlent d'elles-mêmes.

Voici la carte IFREMER des apports en coquilles Saint-Jacques qui ensemencent toute la Manche. « Si les gisements les plus étendus géographiquement sont rencontrés en Manche Est (baie de Seine) ; les densités les plus fortes d'Europe sont observées en baie de Saint-Brieuc. » IFREMER

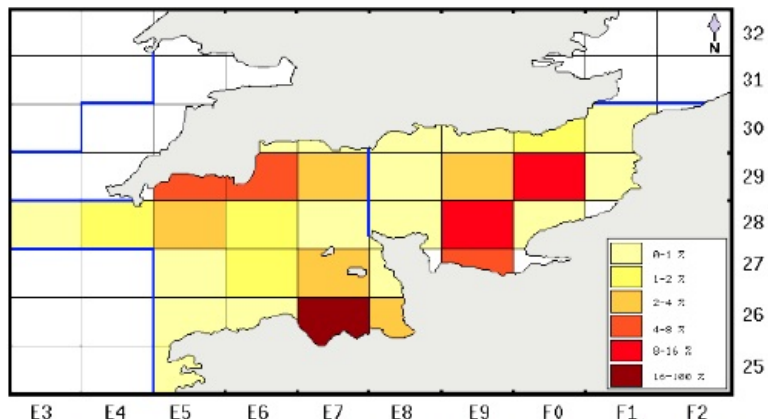


Fig. 2 : Origine des apports de coquille Saint-Jacques en Manche (données de 1993-1995)

Pourtant, en Baie de Saint-Brieuc, les éoliennes du projet d'Iberdrola-RES (Ailes Marines) sont intégralement envisagées sur le gisement naturel classé de coquilles Saint-Jacques. Elles le coupent en deux, comme on peut le constater sur la carte fournie par le promoteur lui-même.

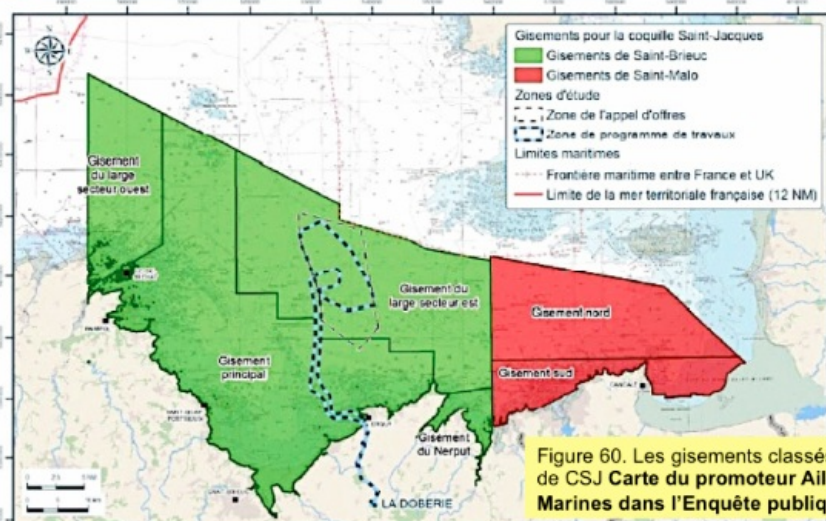
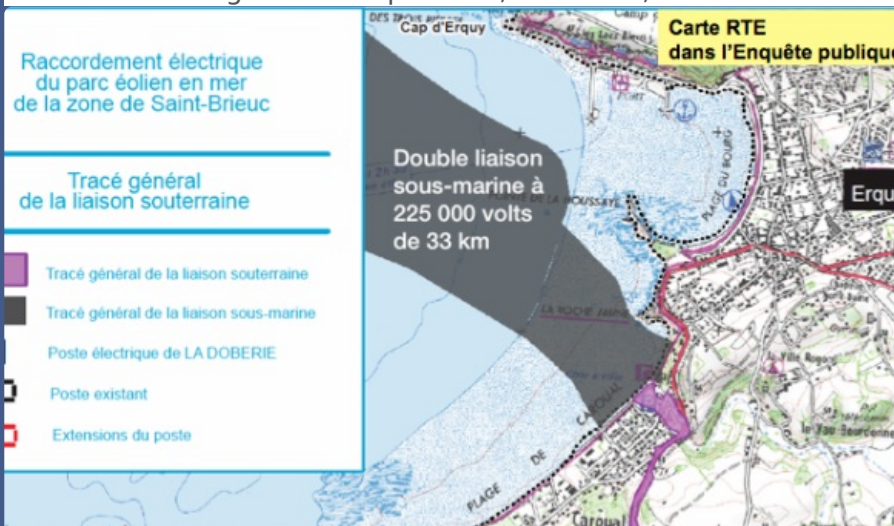


Figure 60. Les gisements classés de CSJ Carte du promoteur Ailes Marines dans l'Enquête publique

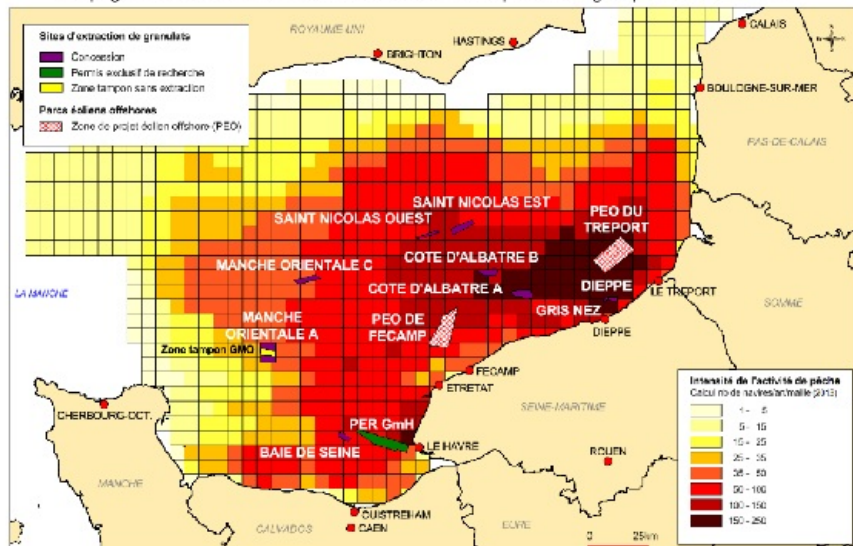
Zoom sur le tracé du raccordement électrique prévu en Baie de Saint-Brieuc : un maillage dense de 100km de câbles inter-éoliennes, plus un faisceau de 50 km à 225 000 volts qui installera une large barrière électromagnétique coupant les couloirs de migration des poissons, crustacés, bivalves.



Il en va de même en Baie de Seine avec les projets éoliens d'Engie-EDP Renewables au Tréport, d'EDF-WPD à Fécamp, d'EDF-Enbridge-WPD à Courseulles.

Activités offshore superposées sur l'activité de pêche des navires de H.-N. en Manche Est

Couplage des activités offshore avec l'intensité de l'activité de pêche renseignée par mailles VALPENA



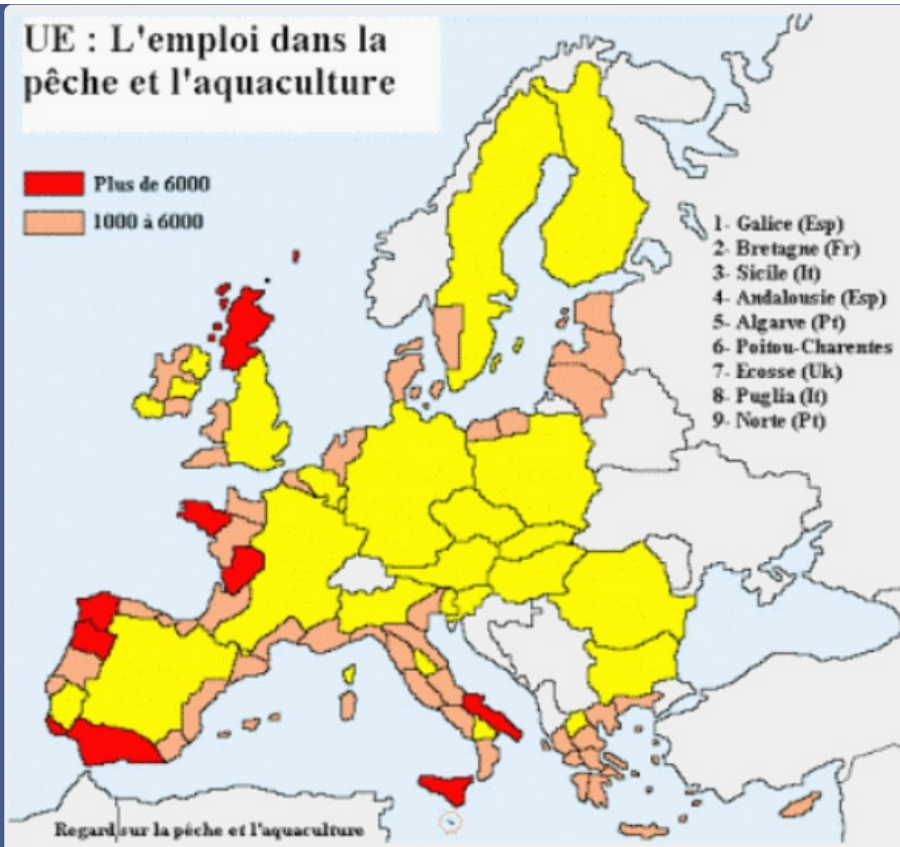
Bétonnage et forage des fonds marins benthiques (193 forages de 60m dans le socle océanique en baie de St-Brieuc) ; rejets en mer de milliers de m3 de sédiments carottés qui asphyxieront les poissons, les bivalves, toute la chaîne benthique ; 206 décibels dans l'eau pendant plus de 2 ans qui détruiront les organes auditifs de tout ce qui vit (plus le milieu est dense, plus le son se propage rapidement, 5 fois plus vite dans l'eau que dans l'air, et encore plus vite dans le sous-sol), voilà le cortège des nuisances associées à la construction d'un parc éolien sur la bande côtière, auxquelles s'ajoute l'interdiction de pêche pendant les travaux.

Suivront les interdictions de navigation, les risques de croche (des centaines de km de câbles pas toujours ensouillés), le danger des radars brouillés, les pollutions accidentelles, le bruit chronique dans l'océan, les barrières électromagnétiques, la pollution chronique à l'aluminium de toute la chaîne alimentaire par bioaccumulation (166kg d'aluminium par jour rejetés à Saint-Brieuc).

Première conséquence pour les marins pêcheurs, la destruction des écosystèmes qui ont permis cette ressource abondante et diversifiée, entraînant perte de chiffre d'affaire, perte d'investissement, perte d'emploi, alors qu'ils sont les gestionnaires et les utilisateurs historiques de la bande côtière !

En Europe, la France est un pays halieutique majeur. La Bretagne est la deuxième région européenne pourvoyeuse d'emplois dans la pêche. Sur la carte ci-dessous, on notera la quasi absence d'emplois liés à la pêche dans les pays d'Europe du Nord où la multiplication des projets éoliens en mer a quasiment fait disparaître la pêche artisanale.

UE : L'emploi dans la pêche et l'aquaculture



Face à cette situation, il y a 6 mois, des marins pêcheurs actifs dans le golfe normand-breton et dont les armements sont basés dans les ports d'Erquy, de Saint-Cast-le-Guido, de Saint-Quay-Portrieux, de Paimpol, de Saint-Malo et de Granville, ont pris la décision d'introduire une plainte à la Commission européenne. Souhaitons leurs d'être entendus.

NON, dit le Comité des Pêches des Côtes d'Armor, les éoliennes ne doivent pas remplacer les pêcheurs.

